

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 2 mars 2009**

CG 09/1<sup>ère</sup>/I- 20

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN  
SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER BATI**

---

L'examen du Budget Primitif est l'occasion, chaque année, de faire le point sur notre patrimoine immobilier bâti et sur les programmes de travaux relatifs à son entretien.

Ainsi, je vous sou mets aujourd'hui, et pour l'exercice 2009, un programme global de **1 466 984 €** comme précisé ci-après.

**I. TRAVAUX A L'HOTEL DU DEPARTEMENT :**

Pour l'Hôtel du Département et pour faire face à divers imprévus sur les zones non encore affectées par les travaux de restructuration, je vous propose un crédit de **2 000 €** à ratifier sur **l'article 231311 – sous-fonction 0202.**

**II. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX CASERNES DE GENDARMERIE :**

Pour notre gendarmerie de Beaumont de Lomagne, un bail emphytéotique a permis le transfert, à Tarn et Garonne Habitat, de la parcelle nécessaire à la reconstruction de l'unité logement vétuste et inoccupée. Il convient désormais que les locataires se rapprochent de l'opérateur.

S'agissant de l'entretien des autres casernes de gendarmerie, je vous propose un crédit de **173 600 €** dont **108 600 €** pour la part investissement, à ratifier sur **l'article 231318 – sous-fonction 11**, et **65 000 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 11.**

### **III. TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES BATIMENTS AFFECTES A LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE :**

#### **• Pôles sociaux :**

a) Pour l'entretien de ces bâtiments, je vous propose un crédit de **45 000 €** dont **25 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231313 – sous-fonction 48**, et **20 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 40**.

b) Pour ce qui est du pôle de Moissac, et plus particulièrement en ce qui concerne la reconfiguration de son Centre Médico-Social, nous avons approuvé, lors de la DM2 de 2007 un programme fonctionnel et architectural sur la base d'un montant de travaux de **285 000 €**.

Après consultation, l'architecte Monsieur COLAS, a été désigné pour assurer la maîtrise d'oeuvre du projet. Les documents de consultation des entreprises (D.C.E.) sont en préparation et les marchés pourraient être passés avant l'été pour un début des travaux dès le mois de septembre.

Compte tenu des crédits déjà inscrits en 2008, je vous propose un crédit de **240 000 €** à ratifier sur **l'article 231313 – sous-fonction 48**.

c) En ce qui concerne le Pôle de Négrepelisse, l'extension est achevée, les travaux ont été réceptionnés et nos personnels ont repris possession des lieux le 26 janvier dernier.

Compte tenu des crédits déjà inscrits, je vous propose, d'une part un crédit de **128 528 €** à ratifier sur **l'article 2384 – sous-fonction 48** et, d'autre part, un crédit de **84 056 €** à ratifier sur **l'article 231313 – sous-fonction 48**.

#### **• Bâtiments de la Solidarité Départementale :**

Pour l'entretien de ces bâtiments, je vous propose un crédit de **52 000 €** dont **30 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231313 – sous-fonction 50**, et **22 000 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 50**.

### **IV. TRAVAUX SUR LES BATIMENTS AFFECTES AUX SUBDIVISIONS**

## **DEPARTEMENTALES :**

### **a) Subdivision départementale de Lauzerte : Construction de l'antenne de Lauzerte**

Nous avons, lors de la commission permanente du 17 décembre 2007 délibéré pour l'achat d'un terrain de 4 224 m<sup>2</sup> sur la commune de Lauzerte afin de réaliser la construction d'une antenne d'exploitation.

Je vous propose de poursuivre cette opération en lançant le marché de maîtrise d'oeuvre sur la base d'une autorisation de programme de 35 000 € pour réaliser, cette année, les études. Les travaux proprement dits pourraient ainsi débuter en 2010.

### **b) Subdivision départementale de Montauban : Antenne de Montauban**

En juillet 2008, un incendie accidentel est survenu à l'antenne de Montauban, et une procédure d'indemnisation est en cours. Les travaux de démolition et de désamiantage de la partie du bâtiment impacté par l'incendie se sont déroulés en janvier et février derniers.

C'est dans ce cadre que je vous demande de m'autoriser à lancer le marché, de maîtrise d'oeuvre afin d'entamer la reconstruction du corps du bâtiment détruit et de réaménager, simultanément, les zones atelier/magasin et de stockage de panneaux.

Au titre du programme 2009, je vous propose un crédit global de **483 800 €**, dont **454 800 €** pour la part investissement, à ratifier sur **l'article 231318 – sous-fonction 621**, et **29 000 €** pour la part fonctionnement, avec, **11 000 €** à ratifier sur **l'article 60628 – sous-fonction 621** et **18 000 €** à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 621**.

## **V. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX AUTRES BATIMENTS :**

### **a) Médiathèque Départementale :**

Pour l'entretien général de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **35 000 €**, dont **13 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231314 – sous-fonction 313**, et **22 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 313**.

### **b) Bâtiments annexe de l'Abbaye de Belleperche :**

Pour l'entretien général de ces bâtiments, je vous propose un crédit de **7 000 €** dont **5 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231314 – sous-fonction 312**, et **2 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 312**.

**c) Archives Départementales :**

Pour l'entretien général de ce bâtiment et pour faire face à divers imprévus, je vous propose un crédit de **10 000 €**, dont **5 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231314 – sous-fonction 315** et **5 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 315**.

Par ailleurs, et en ce qui concerne le projet sur ce site, nous avons lors de la DM1 2007, approuvé l'extension sur place de ce bâtiment. Les études de cette opération me conduisent à vous proposer un crédit de **120 000 €** à ratifier sur **l'article 203117 sous-fonction 315**.

**d) Pépinière Novalia :**

Pour l'entretien de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **24 000 €** dont **15 000 €** pour la part investissement, à ratifier sur **l'article 231318 – sous-fonction 91**, et **9 000 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 91**.

**e) Autres bâtiments :**

Pour les autres bâtiments et pour faire face à divers imprévus, je vous propose un crédit de **62 000 €**, dont **60 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 0202**, et **2 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231318 sous-fonction 0202**.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

### *I- Travaux à l'Hôtel du département*

- Adopte une autorisation programme de 2 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231311, sous-fonction 0202 du budget départemental ;

### *II – Travaux de grosses réparations aux casernes de gendarmerie :*

- Adopte une autorisation de programme de 108 600 € au titre des travaux d'investissement et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231318, sous-fonction 11 ;
- Ratifie un crédit de 65 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 11 du budget départemental :

<b>Brigade</b>	<b>Travaux</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Auvillar</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place double vitrage (2ème tranche)</li><li>• Réfection des encadrements des fenêtres et remplacement des volets</li><li>• Isolation des combles</li></ul>	8 000 €	11 500 € 5 000 €
<b>Beaumont de Lomagne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place double vitrage (2ème tranche) pour unité-logement</li></ul> <b>Bâtiment administratif</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Remaniement toiture</li><li>• Isolation des combles</li></ul>	3 500 €	5 000 € 3 000 €
<b>Bruniquel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place double vitrage (2ème tranche)</li></ul>	3 000 €	
<b>Caussade</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Révision couverture</li><li>• Isolation des combles</li></ul>	9 000 €	5 000 €
<b>Grisolles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplacement revêtements sols bureaux</li></ul>	5 000 €	
<b>Lafrançaise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de thermostats</li></ul> Reprise des appuis des balcons		3 500 € 12 000 €
<b>Lauzerte</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place double vitrage (1ère tranche)</li></ul>	3 000 €	

<b>Brigade</b>	<b>Travaux</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Lavit de Lomagne</b>	• Remplacement porte d'entrée familles	1 200 €	
<b>Monclar de Quercy</b>	• Remplacement de 5 évier	4 000 €	
<b>St Antonin Noble Val</b>	• Remaniement couverture + démoussage (2ème tranche)		5 000 €
<b>St Nicolas de la Grave</b>	• Remplacement de chaudière vétuste	11 000 €	
	• Menuiseries (2ème tranche)	15 000 €	
<b>Valence d'Agen</b>	• Création d'une issue de secours dans la salle des familles	3 200 €	
<b>Verdun sur Garonne</b>	• Accessibilité des handicapés (rampe d'accès)	9 500 €	
<b>Villebrumier</b>	• Isolation des combles		5 000 €
<b>Toutes les brigades</b>	• Portes de placards	10 000 €	
	• T.N.T.	5 000 €	
	• Revêtements de sols	10 000 €	
	• Ventilation basse des cuisines		3 000 €
<b>Imprévus</b>		8 200 €	7 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>108 600 €</b>	<b>65 000 €</b>

### *III – Travaux d'entretien sur les bâtiments affectés à la Direction de la solidarité*

- Pôles sociaux

- Adopte une autorisation de programme de 25 000 € pour la part investissement, et ratifie le crédit le crédit de paiement correspondant à l'article 231313, sous-fonction 48 ;
- Ratifie une crédit de paiement de 20 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 40 du budget départemental :

<b>Pôle</b>	<b>Travaux</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Castelsarrasin</b>	• Barre d'appui pour rampe handicapés (chasse roues)	3 200 €	
<b>Caussade</b>	• Remplacement moquette murale par peinture		1 000 €

Pôle	Travaux	Investissement	Fonctionnement
<b>Grisolles</b>	<b>CMS de Labastide St Pierre</b> • Réfection de 4 sols		3 000 €
<b>Montaigu</b>	• Réfection murs et plafonds dans 4 bureaux		3 000 €
<b>Montauban-Labat</b>	• Peinture des bureaux		8 500 €
<b>Valence d'Agen</b>	• Conformité électrique • Porte d'entrée • Evacuation eaux pluviales • Conformité gaz	6 500 € 4 200 € 4 800 € 3 800 €	
<b>Imprévus</b>		2 500 €	4 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

- Pôle de Moissac

– Ratifie un crédit de paiement de 240 000 € sur l'article 231313, sous-fonction 48 du budget départemental ;

- Pôle de Nègrepelisse

– Ratifie un crédit de paiement de 128 528 € sur l'article 2384, sous-fonction 48 et un crédit de paiement de 84 056 € sur l'article 231313, sous-fonction 48 du budget départemental ;

- Bâtiments de la Solidarité départementale

– Adopte une autorisation de programme de 30 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant pour la part investissement à l'article 231313, sous-fonction 50 du budget départemental ;

– Ratifie un crédit de 22 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 50 du budget départemental ;

Bâtiment	Travaux	Investissement	Fonctionnement
<b>28 Rue de la banque</b>	<u>2ème étage</u> : • sols • peinture des murs et plafonds	12 000 €	7 000 €

Bâtiment	Travaux	Investissement	Fonctionnement
<b>Bâtiment central</b>	<u>1er étage</u> :		
	• 4 sols • peinture des murs et plafonds	3 500 €	1 000 €
	<u>2ème étage</u> :		
	• 4 sols • peinture des murs et plafonds	3 500 €	3 000 €
<b>Allées Mortarieu</b>	<u>rez-de-chaussée</u> :		
	• 5 sols • peinture des murs et plafonds	4 500 €	1 500 €
	<u>Cage d'escalier</u> :		
	• peinture des murs et plafonds		4 000 €
	<u>1er étage</u> :		
	• 2 sols • peinture des murs et plafonds	1 500 €	3 000 €
<b>D.D.A.S.S.</b>	<u>2ème étage</u> :		
	• 1 plancher avec revêtement de sol	2 800 €	
<b>Imprévus</b>		2 200 €	2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 000 €</b>	<b>22 000 €</b>

#### *IV – Travaux sur les bâtiments affectés aux subdivisions départementales*

- Subdivision départementale de Lauzerte
- Décide le lancement du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'Antenne de Lauzerte ;
- Subdivision départementale de Montauban
- Décide le lancement du marché de maîtrise d'oeuvre afin d'engager la reconstruction du corps de bâtiment de l'Antenne de Montauban détruit par un incendie, ainsi que le réaménagement simultané des zones ateliers/magasin/stockage des panneaux ;
- Ensemble des subdivisions
- Adopte une autorisation de programme de 454 800 € pour la part investissement et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231318, sous-fonction 621 ;

– Ratifie un crédit de 29 000 € pour la part fonctionnement répartie de la manière suivante :

- 11 000 € à l'article 60628, sous-fonction 621 du budget départemental,
- 18 000 € à l'article 61522, sous-fonction 621 du budget départemental :

<b>Subdivisions</b>	<b>Travaux</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Castelsarrasin</b>	<b><u>Antenne de Lafrançaise :</u></b> • Création d'un vestiaire	22 000 €	
	<b><u>Antenne de Montech :</u></b> • Silo à sel	23 000 €	
	• Réaménagement vestiaire/réfectoire/sanitaires	25 000 €	
<b>Lauzerte</b>	<b><u>Antenne de Lauzerte :</u></b> • Construction de l'antenne – Maîtrise d'oeuvre	35 000 €	
	• Fourniture pour des travaux de plomberie en régie		3 300 €
<b>Montauban</b>	<b><u>Antenne de Montauban :</u></b> • Démolition		8 000 €
	• Marché de maîtrise d'oeuvre	12 000 €	
	• Reconstruction du bâtiment détruit	180 000 €	
	• Aménagement atelier/magasin	12 000 €	
	• Aménagement stockage panneaux	10 000 €	
	<b><u>Antenne de Villebrumier :</u></b> • Automatisation du portail	2 800 €	
	<b><u>Antenne de Nègrepelisse :</u></b> • Agrandissement du bureau	12 500 €	
	• Modification sanitaires	2 500 €	
<b>Saint Antonin Noble Val</b>	<b><u>Subdivision de Saint Antonin :</u></b> • Menuiseries (3ème tranche)	10 000 €	
<b>Valence d'Agen</b>	<b><u>Subdivision de Valence d'Agen :</u></b> • Mise aux normes installation électrique	5 000 €	
	• Fourniture de PVC pour réfection des sols (travaux en régie)		3 500 €
		50 000 €	

Subdivisions	Travaux	Investissement	Fonctionnement
	<b><u>Antenne de Lavit :</u></b> • Création d'un vestiaire		
<b>Verdun S/Garonne</b>	<b><u>Subdivision de Verdun :</u></b> • Mise aux normes installation électrique  • Matériaux pour la création d'un local maçonné autour de la cuve à fuel (travaux en régie) <b><u>Antenne de Verdun :</u></b> • Mise aux normes installation électrique • Silo à sel – couverture <b><u>Antenne de Beaumont :</u></b> • Silo à sel – couverture	4 700 €   5 300 € 2 500 € 6 500 €	2 200 €
<b>Divers</b>	• Alarme dans cinq bâtiments	20 000 €	
<b>DSTA</b>	<b><u>Laboratoire routier départemental :</u></b> • Peinture murs et plafonds		3 000 €
<b>Imprévus</b>		14 000 €	9 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>454 800 €</b>	<b>29 000 €</b>

#### *V – Travaux de grosses réparations aux autres bâtiments*

- Médiathèque départementale
- Adopte une autorisation de programme de 13 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant pour la part investissement à l'article 231314, sous-fonction 313 du budget départemental ;
- Ratifie un crédit de 22 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 313 du budget départemental ;

Prestations	Investissement	Fonctionnement
• Installation d'éclairage près de la porte d'entrée du garage à proximité du clavier d'alarme (intérieur et extérieur)	1 000 €	
• Création d'un seuil au niveau de la porte interne d'accès au patio (côté couloir)	1 000 €	
• Travaux d'étanchéité du toit de la salle polyvalente	7 000 €	

<b>Prestations</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
• Extension du réseau électrique dans le magasin	2 500 €	
• Réfection des plâtres et colmatage des fissures du bâtiment (secteur audio, stock audio, secteur jeunesse et couloir d'accès à la salle de repos+)		15 000 €
• Remise en état du placard des toilettes (remplacement de la tablette et changement des portes)		1 000 €
• Réaménagement du secteur audio		2 000 €
• Calorifugeage des tuyaux de chauffage		2 000 €
• <b>Imprévus</b>	1 500 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 €</b>	<b>22 000 €</b>

- Bâtiments annexes de l'abbaye de Belleperche

- Adopte une autorisation de programme de 5 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant pour la part investissement à l'article 231314, sous-fonction 312 du budget départemental ;
- Ratifie un crédit de 2 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 312 du budget départemental ;

<b>Prestations</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
• Mise en place d'un faux plafond au service éducatif	2 500 €	
• <b>Imprévus</b>	2 500 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>2 000 €</b>

- Archives départementales

- Adopte une autorisation de programme de 5 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant pour la part investissement à l'article 231314, sous-fonction 315 du budget départemental ;
- Ratifie un crédit de 5 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 315 du budget départemental ;
- Ratifie un crédit de paiement de 120 000 € pour réaliser les études d'extension du bâtiment accueillant le service départemental d'Archives, sur l'article 203117, sous-fonction 315 du budget départemental ;

- Pépinière Novalia

- Adopte une autorisation de programme de 15 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant pour la part investissement à l'article 231318, sous-fonction 91 du budget départemental ;
- Ratifie un crédit de 9 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 91 du budget départemental, ainsi réparti :

<b>Prestations</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
• Rampe d'accès aux ateliers -1ère tranche	5 000 €	
• Reprise des sols	5 000 €	
• <b>Imprévus</b>	5 000 €	9 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>9 000 €</b>

- Autres bâtiments

- Adopte une autorisation de programme de 2 000 € ;
- Ratifie un crédit de paiement de 2 000 € pour la part investissement à l'article 231318, sous-fonction 0202 du budget départemental ;
- Ratifie un crédit de 60 000 € en fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 0202 du budget départemental :

<b>Prestations</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b><u>Maison du Tordre :</u></b>		
• Intérieur plaquo et peinture		10 000 €
<b><u>Sites non référencés dans les paragraphes précédent + Hôtel du Département</u></b>		
• Imprévus	2 000 €	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 €</b>	<b>60 000 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,